

Ministère de la Santé

Conseils en période COVID-19: Services religieux, rites et cérémonies

Version 1 – 15 juin 2020

Les conseils donnés dans ce document ne fournissent que des renseignements de base. Ils n'ont pas pour but de fournir des conseils complets sur la prestation d'un service religieux, d'un rite ou d'une cérémonie ou sur le fonctionnement des lieux de culte. Ils ne visent pas non plus à fournir, ni à remplacer, un avis médical, un diagnostic, un traitement ou un conseil juridique.

Tous les services, rites et cérémonies religieux doivent être conformes au [règlement 52/20 de l'Ontario](#).

En cas de conflit entre le présent document et tout ordre ou directive d'urgence émis par le ministre de la Santé ou le médecin hygiéniste en chef, l'ordre ou la directive d'urgence prévaut.

Conseil pour la santé et la sécurité

- Prévoyez utiliser plusieurs moyens de communication (affiches, messages verbaux ou préenregistrés) pour rappeler aux participants les faits suivants :
 - [les symptômes de la COVID-19](#);
 - l'importance de [la distanciation physique](#) pendant le service, le rite, la cérémonie ou le lieu de culte;
 - l'importance d'une [hygiène des mains](#) fréquente et appropriée;
 - L'étiquette respiratoire – se couvrir de façon appropriée quand on tousse ou éternue (c'est-à-dire tousser dans les manches et non dans les mains ou utiliser un mouchoir en papier et pratiquer l'hygiène des mains par la suite);
 - Évitez de vous toucher le visage avec des mains non lavées.

- Gérez l'arrivée des personnes pour éviter l'entassement et maintenez une séparation de 2 mètres entre les individus, en particulier aux entrées, aux sorties et aux toilettes.
- À l'entrée du lieu de culte et dans chaque pièce, s'il y a lieu, assurez-vous d'offrir un désinfectant pour les mains à base d'alcool avec une teneur en alcool supérieure à 60 % et encouragez toutes les personnes à pratiquer l'hygiène des mains.
- Cohorte d'individus et de familles. Par exemple, organisez les présences de manière à ce que les mêmes personnes/familles se rendent au même service chaque jour/semaine afin de minimiser le mélange des différentes personnes/familles.
- Assurez une distance physique d'au moins 2 mètres entre tous les individus ne faisant pas partie d'un même ménage. Envisagez des indications claires sur les planchers ou les meubles pour favoriser la distance physique.
- On recommande de porter un masque lorsque la distance physique pose problème ou n'est pas possible.
- Encouragez les gens à éviter de se faire face même s'ils se trouvent à 2 mètres l'un de l'autre.
- Suspendez les activités qui augmentent le risque de transmission de maladies, notamment :
 - Les activités de chant ou de chorale à l'intérieur (pour les activités de chant ou de chorale à l'extérieur, assurez-vous de les faire en respectant la distanciation physique);
 - Les rencontres sociales avant ou après les services en personne, y compris ceux où l'on partage de la nourriture et des boissons;
 - Le partage ou la distribution de matériel ou d'objets, notamment, des livres, la communion, des microphones, des tapis de prière, des châles de prière, de l'eau, etc.
 - La garde régulière des enfants et les programmes pour enfants.

- Protégez les personnes vulnérables, en particulier les plus de 70 ans, les personnes dont le système immunitaire est déficient, etc. Pour y contribuer, les lieux de culte peuvent :
 - recommander aux personnes vulnérables de prendre part à des services virtuels ou à des services en voiture
 - leur offrir un service qui leur est consacré.
- Nettoyez et désinfectez, au moins deux fois par jour (en cours d'utilisation) ou après chaque service religieux (par exemple, différents groupes de fidèles), selon ce qui est le plus élevé, les surfaces fréquemment touchées. Les surfaces les plus susceptibles d'être contaminées comprennent, entre autres, les poignées de porte, les rampes, les boutons d'ascenseur, les boutons de fontaines à eau/refroidisseurs, les interrupteurs, les poignées de toilettes, les robinets, les objets de cérémonie, les appareils électroniques et le dessus des tables. Consultez la [fiche d'information sur le nettoyage environnemental](#):
 - N'utilisez que des produits de nettoyage et de désinfection qui ont une identification numérique de drogue (DIN); celui-ci doit être indiqué sur l'emballage du produit. On peut également utiliser des désinfectants légers utilisés dans les hôpitaux;
 - Vérifiez les dates de péremption des produits de nettoyage et de désinfection utilisés et suivez toujours les instructions du fabricant. Assurez-vous que les produits utilisés sont appropriés pour l'article à nettoyer et à désinfecter.

Conseils pour le dépistage

- Tous les individus, y compris les enfants, doivent être contrôlés à leur arrivée, avant leur entrée, chaque jour où ils se présentent aux services. Refusez l'entrée à toute personne qui :
 - présente l'un des symptômes décrits dans la [liste des symptômes de la COVID-19](#) sur le site web du ministère de la Santé.

- o a été en contact étroit avec une personne présentant des symptômes de la COVID-19 ou qui a été en contact étroit avec un cas confirmé de la COVID-19, au cours des 14 derniers jours.
 - a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.
- [Posez des affiches](#) sur la porte d'entrée et dans tout l'édifice pour inciter toute personne à s'identifier si elle ne se sent pas bien, présente des symptômes de la COVID-19, a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours ou a été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19.
- Pensez à tenir un registre de toutes les personnes qui fréquentent les services ou entrent dans l'établissement (avec les noms, les coordonnées, les dates et les heures), ce qui pourrait faciliter la recherche des cas et des coordonnées en cas d'éclosion.

Ressources

- Consultez le site de [Santé publique Ontario](#) pour obtenir des fiches d'information sur les sujets suivants :
 - S'auto-surveiller
 - S'auto-isoler
 - Maintenir une distanciation physique
 - Se laver les mains
 - Nettoyer et désinfecter
- Pour des renseignements généraux, consultez la page web [Réponse de l'Ontario au COVID-19](#).
- Pour obtenir des documents d'orientation, consultez régulièrement la [page Web COVID-19 du ministère de la Santé](#) et la page Web [Arrêtés, directives, notes de services et autres ressources](#) pour obtenir des directives à jour sur la COVID-19.